



REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté- Egalité- Fraternité

DEPARTEMENT DE MAYOTTE

VILLE DE MAMOUDZOU

REÇU EN PREFECTURE

Le 09 septembre 2025

VIA DOTELEC TÉLÉTRANSMISSION

976-200008837-20250828-D20250013010-DE

Nombre

de Conseillers en exercice : 49

de Présents : 27

de Votants : 31

Dont vote par procuration : 4

Abstention : 0

Contre : 0

**EXTRAIT DU PROCES -VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
N°2025.00130/2025 du 28/08/2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-huit août, le conseil municipal de la commune de Mamoudzou était réuni pour une deuxième lecture en **session ordinaire**, dans la salle Abdallah HOUIMADI, après convocation légale en date du 22 août 2025, sous la présidence de **M. Ambdilwahedou SOUMAILA, Maire.**

Etaient présents : (27)

OBJET :

**Autorisation de demande
de sponsors pour les
événements sportifs de la
ville**

NOTA : Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération sera affiché à la porte de la mairie le 08/09/2025 que la convocation avait été faite le 22/08/2025.

Le Maire.



M. Mahamoudou AHAMADI (Conseiller municipal), M. Anassi ALI (Conseiller municipal délégué), Mme Mariame ALI DITE NINA (Conseillère municipale), Mme Rabia ASSAN (11ème adjointe au Maire), Mme Munia DINOURAINI (7ème adjointe au Maire), Mme Dhoimrat HALIDI (Conseillère municipale), Mme Moina-Fatima IBRAHIM (14ème adjointe au Maire), Mme Mariame KAMBI (Conseillère municipale), Mme Inayatie KASSIM (8ème adjointe au Maire), Mme Nourainya LOOUTOUFI (3ème adjointe au Maire), Mme Hadia MADI ASSANI (12ème adjointe au Maire), M. Hamidani MAGOMA (2ème adjoint au Maire), M. Said MALIDI MLIMI (Conseiller municipal délégué), M. Elyassir MANROUFOU (Conseiller municipal), M. Soiyinri MHOUEDHOIR (6ème adjoint au Maire), M. Said Djanfar MOHAMED (13ème adjoint au Maire), M. Dhoul-Mahamoud MOHAMED (9ème adjoint au Maire), Mme Fatima Fayna M'SOILI (Conseillère municipale déléguée), Mme Rabanti MVOULANA (Conseillère municipale déléguée), Mme Djouwaïria OUSSENI YVESSI (Conseillère municipale), M. Badrou RADJAB (Conseiller municipal), M. Ambdilwahedou SOUMAILA (Maire), M. Mohamadi SAID (Conseiller municipal), Mme Nadjati SAÏNDOU COMBO (Conseillère municipale), M. Mounib SOILIHI MOHAMED (Conseiller municipal), M. Tany ABOUDOU CHAKOUROU (Conseiller municipal), Mme Anfiat TOUMBOU DANI (Conseillère municipale)

Absents : (18)

Mme Fatimaty ABDALLAH TOANA (Conseillère municipale), Mme Haoutha AHAMADA (Conseillère municipale), M. Chamouine ATTOUMANE (Conseiller municipal), M. Ben Youssouf CHIHABOUDDINE (Conseiller municipal), Mme Marianne DAMARY (Conseillère municipale), M. Nassuf-Eddine DAROUCHE (Conseiller municipal), M. Djamaldine HAIDAR (Conseiller municipal), M. Jacques Martial HENRY (Conseiller municipal), Mme Anzimiya HOUIMADI (Conseillère municipale), Mme Zoulfati MADI (4ème adjointe au Maire), Mme Siti Dhouffa MADJINDA (Conseillère municipale), Mme Liza MAHAMOUDOU (Conseillère municipale), Mme Mariam SAID (Conseillère municipale), M. Hamidani MZE MOGNE (Conseiller municipal), M. Abdallah OUMOURI (Conseiller municipal), Mme Claudie RAKOTO (Conseillère municipale déléguée), M. Toiyifou RIDJALI (5ème adjoint au Maire), Mme Zaïtouni ABDALLAH (Conseillère municipale)

Absents excusés : (0)

Procuration : (4)

Mme Aminat HARITI (Conseillère municipale) donne pouvoir à M. Ambdilwahedou SOUMAILA, M. Dhinouraine M'COLO MAINTY (1er adjoint au Maire) donne pouvoir à M. Soiyinri MHOUEDHOIR, M. Assane MOHAMED (10ème adjoint au Maire) donne pouvoir à Mme Inayatie KASSIM, M. Mohamed Tani OUSSENI (Conseiller municipal délégué) donne pouvoir à M. Said MALIDI MLIMI

Lors de la séance, et conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil, **Mme Munia DINOURAINI** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Vu l'article 73 de la constitution ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu la délibération n°2020.00050/2020 du 5 juillet 2020 portant élection de Monsieur Ambdilwahedou SOUMAÏLA en qualité de Maire de

Mamoudzou ;

Considérant que la ville de Mamoudzou organise, dans le cadre de son agenda événementiel, une série de manifestations sportives tout au long de l'année. Certaines d'entre elles, à l'image de la course de pirogue, bénéficient déjà d'un financement mixte intégrant une part de parrainage d'entreprises locales ;

Considérant qu'au regard de l'impact positif de cette formule, tant sur le plan financier que sur le renforcement des liens avec le tissu économique local, il est proposé de généraliser le recours au sponsoring à l'ensemble des événements sportifs organisés par la Ville ;

Considérant que ces évènements festifs et fédérateurs visent à :

- Valoriser les talents sportifs du territoire.
- Rassembler la population autour des valeurs du sport : engagement, persévérance, esprit d'équipe et fierté territoriale.
- Dynamiser l'attractivité et le rayonnement de Mamoudzou et de Mayotte.

Considérant les modalités proposées pour le sponsoring :

- Un appel à manifestation d'intérêt sera lancé auprès des entreprises, leur offrant la possibilité de devenir sponsors officiels ;
- Les contributions pourront se faire selon deux formules pour le palmarès :
- **Apport financier** : à partir de 2 000 €.
- **Apport en nature** : à partir de 1 000 € en matériel sportif (ballons, équipements, trophées, etc.).
- Les contributions pourront se faire selon deux formules pour l'inauguration du complexe loisirs :
- **Apport financier** : à partir de 100 € (chèques à remettre aux équipes récipiendaires, achat de cadres pour les diplômes d'honneur, équipements sportifs etc.)
- **Apport en nature** : sans minimum (ballons, équipements, collation pour les jeunes qui feront un mini tournois, trophées, médailles, coupes, eau, etc.).

Considérant les intérêts pour les partenaires :

- Associer son image à une initiative citoyenne à forte visibilité.
- Valoriser son ancrage local et son engagement en faveur de la jeunesse et de l'excellence sportive.
- Profiter d'une présence sur les supports de communication municipaux liés à l'événement

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentant :

Article 1^{er} : de valider le principe de recours systématique au sponsoring pour l'ensemble des manifestations sportives organisées par la ville.

Article 2 : d'inscrire les recettes et les dépenses au niveau du budget communal.

Article 3 : d'autoriser le Maire ou à son absence, son représentant à signer tout document afférant à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait à Mamoudzou, le 01/09/2025

Le Maire



Abstention (0) :

Contre (0) :